



**COMPTE RENDU
DE LA SEIZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT
Lomé, 4 avril 2007**

1. La seizième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 4 avril 2007 à Lomé (Togo) sous la présidence de Monsieur Ousmane Matar Breme, Ministre de l'Economie et du Plan de la République du Tchad, Président en exercice du Conseil des Ministres.
2. Les Etats membres suivants ont été représentés : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.
3. Ont été également représentés : la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Secrétariat exécutif de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), la Banque centrale des Comores et la Banque centrale de la République de Guinée.
4. La Banque centrale de la République du Burundi et la Banque centrale de Mauritanie n'ont pas été représentées.
5. La liste des participants figure en annexe 3.
6. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par M. Abdoullahi Beidou, Directeur Général de l'Institut national de la statistique du Niger, Président du Comité de direction, et par M. Martin Balépa, Directeur Général d'AFRISTAT.
7. L'ordre du jour adopté a porté sur les points ci-après :
 - (i) Adoption de l'ordre du jour
 - (ii) Compte rendu des travaux des 14^{ème} et 15^{ème} réunions du Comité de direction d'AFRISTAT
 - (iii) Questions relatives au financement d'AFRISTAT
 - (iv) Examen de la proposition de construction du siège d'AFRISTAT
 - (v) Nomination du Directeur Général d'AFRISTAT pour la période 2008-2011
 - (vi) Questions diverses

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le Président du Conseil a souhaité la bienvenue aux participants et a procédé à l'ouverture des travaux et a fait adopter l'ordre du jour de la réunion.

2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES 14^{ÈME} ET 15^{ÈME} REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

9. Le Président du Comité de direction d'AFRISTAT a rendu compte des travaux des 14^{ème} et 15^{ème} réunions dudit Comité qui se sont déroulés, respectivement, les 25 et 26 octobre 2006 à Bamako et les 2 et 3 avril 2007 à Lomé.

10. Dans son compte rendu, le Président du Comité de direction a exposé les principales décisions et recommandations formulées sur les principales questions examinées lors de ces réunions, notamment

- l'approbation du rapport d'activités 2006 et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ;
- l'adoption du plan d'action et du budget 2007 de la Direction générale d'AFRISTAT ;
- la situation des contributions au Fonds AFRISTAT de la période 2006-2015, y compris le projet de résolution relative au versement de la totalité des contributions au 31 décembre 2008 ;
- la proposition de construction du siège d'AFRISTAT ;
- la proposition de nomination du directeur général d'AFRISTAT pour la période 2008-2011.

11. Le Conseil des Ministres a pris acte des comptes-rendus de ces réunions notamment de l'approbation par le Comité de direction du rapport d'activités et de la gestion budgétaire 2006, et de l'adoption du plan d'action et du budget 2007 de la Direction générale.

12. L'examen du projet de résolution, et des propositions de construction de siège et de nomination au poste de directeur général a été renvoyé aux points y relatifs de l'ordre du jour de la présente session.

3. QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT D'AFRISTAT

13. Le Directeur Général a fait le point des ratifications du Traité portant création d'AFRISTAT et présenté la situation des contributions au Fonds AFRISTAT pour la période 2006-2015.

14. S'agissant de l'état des ratifications, le Burundi, Etat membre récemment admis, le Cap-Vert et de la Guinée Bissau n'ont pas encore rempli cet engagement.

15. En ce qui concerne les contributions au Fonds AFRISTAT, la situation présentée fait apparaître un taux de reconstitution global de 19,3%. Ce taux est la résultante des efforts des Etats membres dont le niveau des contributions s'élève à 31,6 % et de la France qui a versé les 45% de sa contribution annoncée. Au 31 mars 2007, le montant total des contributions s'élevait à 3.341.510.324 francs CFA (Cf. Tableau en annexe 1).

16. Le Directeur Général a porté à l'attention du Conseil les difficultés auxquelles AFRISTAT serait confronté, notamment le tarissement, à moyen terme, du financement des activités si le retard dans la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT persistait. Il a également rappelé la condition posée par la France de ne libérer le reste de sa contribution qu'après versement d'au moins 50% du volume total des contributions attendues des Etats membres. Il a aussi rappelé le principe, déjà évoqué lors des précédentes réunions, de la participation des banques centrales des Etats membres et des unions d'intégration économiques sous-régionales au Fonds AFRISTAT afin de pérenniser les ressources de cette organisation.

17. Enfin, le Directeur Général a rendu compte, conformément à une recommandation du Conseil, des démarches qu'il a entreprises auprès de l'Agence française de développement (AFD) pour la mise en place d'un mécanisme plus souple pour la gestion du Compte Fonds AFRISTAT.

18. Sur la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT, les membres du Conseil ont renouvelé et confirmé l'engagement de leurs gouvernements respectifs à soutenir AFRISTAT. Ils ont annoncé ou confirmé les échéanciers de versement des contributions de leurs Etats en tenant compte de la date butoir du 31 décembre 2008 que le Conseil s'était déjà fixé. Pour appuyer cet engagement, le Conseil des ministres a adopté une résolution relative à la reconstitution du Fonds AFRISTAT 2006-2015 (Cf. Annexe 2).

19. Les membres du Conseil ont demandé à la Direction générale d'explorer d'autres sources de financement afin de diversifier et de pérenniser les ressources de l'organisation. A cet effet, un tableau complet de financement des activités d'AFRISTAT devra désormais être présenté au Conseil des Ministres.

20. Les membres du Conseil ont aussi demandé à la Direction générale de poursuivre ses efforts afin d'amener tous les Etats membres à ratifier le Traité créant AFRISTAT. Par ailleurs, ils ont invité les Etats qui ne sont pas à jour de cet engagement à mettre tout en œuvre pour accomplir ce devoir. De même, ils ont encouragé la Direction générale à poursuivre les démarches auprès de l'AFD en vue d'aboutir à un nouveau mécanisme plus adapté pour la gestion du Compte Fonds AFRISTAT.

21. Enfin, les membres du Conseil ont pris acte de la préoccupation relative au financement d'AFRISTAT par les banques centrales des Etats membres et les institutions d'intégration économique sous-régionales.

4. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE CONSTRUCTION DU SIEGE D'AFRISTAT

22. Le Directeur Général a présenté la proposition de construction du siège d'AFRISTAT. Cette proposition se justifie par l'étroitesse et l'inadaptation du site actuel au développement des activités d'AFRISTAT.

23. Le Conseil des Ministres a adopté le principe d'acquisition par AFRISTAT d'un siège propre. Il s'est toutefois préoccupé de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de cet investissement. Il a instruit la Direction générale de poursuivre les démarches préliminaires pour l'acquisition d'un terrain et les réflexions sur le mécanisme de financement de la construction du siège. Elle devra régulièrement rendre compte au Conseil de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette décision.

24. Au cours de la session, le représentant de la République du Mali a annoncé que son gouvernement s'engage à mettre à la disposition d'AFRISTAT un terrain à titre gracieux. Le Conseil s'est félicité de ce prompt engagement et a exprimé sa gratitude au gouvernement malien pour son soutien constant à AFRISTAT.

5. NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2008-2011

25. Le Conseil des Ministres a reconduit M. Martin Balépa, de nationalité camerounaise, dans les fonctions de Directeur Général d'AFRISTAT à compter du 1er janvier 2008 pour un second mandat de quatre (4) ans.

6. QUESTIONS DIVERSES

26. A la demande du Conseil, le Directeur Général a présenté brièvement les procédures d'intervention des experts d'AFRISTAT dans les Etats. Le Conseil a instruit la Direction Générale de tenir compte des spécificités des Etats membres dans l'organisation de ses

appuis. En particulier, une attention particulière devra être portée aux Etats qui éprouveraient des difficultés pour formuler leurs demandes d'assistance technique.

27. Le Conseil a également invité la Direction générale à avoir des échanges aussi fréquents que possible avec les Etats membres afin de trouver les meilleurs moyens de répondre à leurs besoins.

28. Enfin, conformément à la règle de rotation mise en place par le Conseil, la République de Guinée assurera la présidence du Conseil des Ministres d'AFRISTAT à compter du 1er janvier 2008 pour un mandat de deux ans.

29. L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil des Ministres a clos la réunion.

Fait à Lomé, le 4 avril 2007

**Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT,
Le Président,**

**Ousmane Matar BREME
Ministre de l'Economie et du Plan
de la République du Tchad**

ANNEXE 1 : VERSEMENTS AU FONDS AFRISTAT AU 29 MARS 2007

Etats membres et autres sources	Montants des contributions attendues		Versements enregistrés		
	millions FCFA	€	€	FCFA	% par rapport à la contribution attendue
Bénin	362	551 865	275 932,72	181 000 000	50,0%
Burkina Faso	378	576 257	393 318,46	258 000 000	68,3%
Burundi	276	420 759	-	-	0,0%
Cameroun	486	740 902	228 673,53	150 000 000	30,9%
Cap-Vert	278	423 808	-	-	0,0%
Centrafrique	274	417 710	-	-	0,0%
Comores	252	384 172	19 208,58	12 600 000	5,0%
Congo	486	740 902	76 224,51	50 000 000	10,3%
Côte d'Ivoire	486	740 902	-	-	0,0%
Gabon	486	740 902	304 898,23	200 000 000	41,2%
Guinée	369	562 537	112 812,27	74 000 000	20,1%
Guinée-Bissau	260	396 367	-	-	0,0%
Guinée Equatoriale	372	567 110	414 683,07	272 000 000	73,1%
Mali	378	576 257	576 257,28	378 000 000	100,0%
Mauritanie	302	460 396	148 139,80	97 173 000	32,2%
Niger	311	474 116	152 449,02	100 000 000	32,2%
Sénégal	486	740 902	370 451,11	243 000 000	50,0%
Tchad	302	460 396	-	-	0,0%
Togo	291	443 627	221 051,07	145 000 000	49,8%
Total Etats membres	6 835	10 419 890	3 294 099,65	2 160 787 724¹	31,6%
Autres sources	10 490	15 991 902	1 800 000,00	1 180 722 600	11,3%
France	2 623 828 000	4 000 000	1 800 000,00	1 180 722 600	45,0%
TOTAL Fonds AFRISTAT	17 325	26 411 792	5 094 099,65	3 341 510 324	19,3%

¹ Les montants versés par les Etats, exprimés en euros, et convertis en francs CFA ont été arrondis.

ANNEXE 2 : RESOLUTION SUR LA RECONSTITUTION DU FONDS AFRISTAT 2006-2015

Le Conseil des Ministres,

Rappelant l'engagement pris par les Etats pour la reconstitution des ressources propres d'AFRISTAT ;

Réaffirmant la nécessité pour les Etats de disposer des statistiques fiables, à jour et harmonisées pour promouvoir l'intégration économique et pour la prise de décisions ;

Réaffirmant le rôle crucial d'AFRISTAT en matière de renforcement des capacités pour le développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans ses Etats membres ;

Après avoir constaté le retard dans le versement des contributions :

- 1- **Se préoccupe** de la lente progression du taux de reconstitution du Fonds ;
- 2- **Félicite** les Etats membres ayant intégralement versé leur contribution ;
- 3- **Encourage** les Etats s'étant partiellement acquittés de leur engagement à verser la totalité de leur contribution avant fin 2008;
- 4- **Exhorte** tous les Etats en retard de leur contribution, à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de s'acquitter avant fin 2008 de leurs engagements conformément aux échéanciers qu'ils se sont fixés ;
- 5- **Demande** à la Direction générale d'AFRISTAT, en coordination avec le Président du Conseil, de poursuivre les démarches auprès d'autres partenaires pour leur participation au Fonds AFRISTAT.

Lomé, le 4 avril 2007

Le Conseil des Ministres

ANNEXE 3: LISTE DES PARTICIPANTS A LA SEIZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Pays /institutions	Noms et prénoms	Fonction/Titre
Bénin	Pascal Irenée KOUPAKI	Ministre du développement, de l'Economie et des Finances
Burkina Faso	Seydou BOUDA	Ministre de l'Economie et du développement
Burundi	Déogratias BUZINGO	Directeur de l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU), représentant le Ministre du Plan et de la Reconstruction nationale
Cameroun	Blaise N'SOM	Directeur Général du Trésor et de la Coopération financière et monétaire, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
Centrafrique	Nicolas NGANZE-DOUKOU	Ministre délégué aux Finances et au Budget
Congo	Pacifique ISSOIBEKA	Ministre de l'Economie et des Finances
	Jean Christophe OKANDZA	Directeur de Cabinet du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, représentant le Ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire
Comores	Mohammed Ali SOILIH	Ministre des Finances
	Hamadi HASSANI	Ministre de l'Economie
Cote d'Ivoire	Paul Koffi FOFFI	Conseiller Spécial du Premier Ministre
Gabon	Casimir OYE MBA	Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement
Guinée	Marie-Anne DOUALAMOU	Directrice Générale Adjointe de la statistique, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
Guinée Bissau	Da Costa Carlos MENDES	Directeur Général de l'INEC
Guinée Equatoriale	Francezca TATCHOUOP	Directeur du Cabinet du Ministre des Finances et du Budget, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
Mali	Sambou WAGUE	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
Mauritanie	Baba Ould BOUMEISS	Directeur général de l'Office national de la statistique, représentant le Ministre des Affaires économiques et du Développement
Niger	Abdoullahi BEIDOU	Directeur Général de l'Institut national de la statistique, représentant le Ministre des Finances et de l'Economie
Sénégal	Mamadou Falou MBENGUE	Directeur Général Adjoint de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie, représentant le Ministre d'Etat, chargé de l'Economie et des Finances
Tchad	Ousmane Matar BREME	Ministre de l'Economie et du Plan
Togo	Koboè Daniel KLOUTSE	Ministre de l'Economie et du Développement
CEMAC	Dieudonné MOURI-BOUSSOUGOU	Secrétaire Exécutif
UEMOA	Abdoulaye Diop	Directeur des Etudes et des statistiques économiques
CEDEAO	Akou ADJOGOU	Directeur p.i. Recherche et statistique
BCEAO	Ismaël DEM	Directeur de la recherche et de la statistique
BEAC	Antoine NKODIA	Directeur des études
Banque centrale des Comores	Ahamadi ABDOULBASTOI	Gouverneur
AFRISTAT	Martin BALEPA	Directeur Général
	Birimpo LOMPO	Directeur Général Adjoint